



Rectorat

Bureau
des inspecteurs
de l'Éducation
nationale
de l'enseignement
technique

Louis CHARBON
Catherine FOURMENT
Martine PASCAL
IEN-ET
Sciences Biologiques
et Sciences Sociales
Appliquées
Téléphone
04 42 93 88 10
Fax
04 42 93 88 19
Mél.
louis.charbon
@ac-aix-marseille.fr
catherine.fourment
@ac-aix-marseille.fr
martine.pascal2
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Madame, Monsieur le Chef de travaux
Madame, Monsieur le Professeur de
Lycée Professionnel
Madame, Monsieur le Formateur de
GRETA

S/C de

Madame, Monsieur le Proviseur
des LP
des SEP de Lycées

Madame, Monsieur le Directeur
des LPP

Madame, Monsieur le Président de
GRETA

Aix-en Provence, le 24 novembre 2011

Objet : Informations sur les évaluations par contrôle en cours de formation pour le Bac Pro Services de Proximité et Vie Locale

Texte de référence :

Modalités d'évaluation des mathématiques et sciences physiques et chimiques et modalités d'évaluation d'une épreuve de certaines spécialités
Extrait du BOEN n°20 du 20 mai 2010 - Arrêté du 13 avril 2010

1 La mise en œuvre générale des évaluations par contrôle en cours de formation

Les enseignants doivent se reporter au courrier adressé par le collège des inspecteurs de l'éducation nationale du second degré ce 24 novembre 2011, notamment en ce qui concerne l'organisation des évaluations par CCF et la gestion des absences.

2 Les évaluations par contrôle en cours de formation

2.1 L'épreuve E1

Le BOEN du 20 mai 2010 précise que l'épreuve E1 : épreuve scientifique et technique comporte deux sous épreuves par contrôle en cours de formation :

U11 Cadre de l'action professionnelle

U12 Mathématiques

Je vous confirme que la sous épreuve U11, évaluée par contrôle ponctuel à la session 2011, doit l'être par contrôle en cours de formation à la session 2012.

Pour élaborer la situation d'évaluation, je vous recommande de vous référer à la définition de l'épreuve ponctuelle « Cadre de l'action professionnelle » du règlement d'examen. Pour vous aider dans cette tâche, je vous prie de trouver ci-joint des consignes de rédaction de la situation professionnelle.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir m'adresser votre situation d'évaluation écrite avec le corrigé correspondant un mois avant la date prévue sachant que l'évaluation est à placer en fin de formation de l'année de Terminale Bac Pro SPVL. Cet envoi sera fait sous double pli confidentiel à mon attention au rectorat.



2/3

2.2 L'épreuve E3

L'épreuve pratique prenant en compte le milieu professionnel comporte trois sous-épreuves en contrôle en cours de formation :

U31 Réalisation d'actions professionnelles

U32 Préparation et mise en œuvre d'un projet d'activités, d'actions

U33 Prévention Santé Environnement

2.3 Les épreuves E6 et E7

Les unités suivantes sont en contrôle en cours de formation :

U6 Arts appliqués-Culture artistique

U7 Education physique et sportive

Je vous remercie de votre collaboration.

Martine PASCAL

IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées

**CONSIGNES D'ELABORATION DE LA SITUATION D'ÉVALUATION
U11
PAR CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION**



3/3

Extrait de la définition de l'épreuve U11

« La sous-épreuve U11 est évaluée dans le cadre des activités habituelles de formation au cours d'une situation organisée dans l'établissement de formation sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

Elle porte sur une situation d'évaluation écrite dont le niveau d'exigence est identique à celui de l'épreuve ponctuelle. »

La situation d'évaluation est obligatoirement contextualisée par une ou plusieurs situations professionnelles, il convient cependant de ne pas multiplier le nombre de situations professionnelles proposées. Ces situations sont empruntées aux secteurs d'activités du baccalauréat professionnel SPVL et **en lien avec les compétences d'un titulaire de ce baccalauréat professionnel**. La place du titulaire du baccalauréat professionnel doit être clairement identifiée.

Des documents variés (statistiques, résultats d'enquêtes, données démographiques, textes législatifs, articles de presse ou d'ouvrages, projets de villes, projets de structures, ...) sont fournis afin de pouvoir évaluer les capacités d'analyse de l'élève ou du stagiaire de la formation continue. Il convient de privilégier des documents professionnels, extraits de revues professionnelles.

Ces documents doivent être récents, leur source doit être identifiée : auteur, titre de l'ouvrage ou de la revue, année, ... Ces documents sont numérotés, ils sont placés après la situation d'évaluation et ne sont pas présentés systématiquement dans l'ordre de leur utilisation.

Il convient par ailleurs de vérifier, pour chaque document fourni, l'orthographe, la justesse des contenus et/ou des données développés.

S'il s'agit de documents internes à une structure (compte rendu de conseil d'administration, courrier,), il est nécessaire de demander une autorisation d'exploiter ces supports.

Les documents proposés font obligatoirement l'objet d'une exploitation. La quantité de documents annexés doit rester « raisonnable ».

Le questionnement permet d'évaluer, de manière non exhaustive et obligatoirement les trois savoirs associés suivants :

- environnement social de l'intervention professionnelle ;
- milieux professionnels et modes d'intervention (sauf le point 7 de ce savoir associé) ;
- cadre juridique appliqué aux interventions professionnelles.

Ce questionnement permet d'évaluer des connaissances (de manière suffisante, pour environ 50% du barème, elles ne doivent pas toutes être fournies par les annexes), des capacités d'analyse, de raisonnement, de positionnement professionnel. Le questionnement utilisé doit correspondre à un niveau IV et ne pas se contenter de demander au candidat de « citer, énoncer, énumérer »...

Le questionnement exclura toute évaluation de savoirs associés spécifiques à un champ d'activité.

Les questions suivent un fil conducteur tout au long de la situation d'évaluation.

La répartition des points pour chacun des savoirs associés, sans être rigide, peut être la suivante :

- S1 environ 24 points,
- S2 environ 24 points,
- S3 environ 12 points.

Cette répartition des points n'implique pas une construction de la situation d'évaluation en trois parties.

Il est nécessaire de vérifier que chaque question est en adéquation avec les indicateurs d'évaluation du référentiel mentionnés dans la colonne « limites de connaissances » (mention dans le corrigé de la page du référentiel)